

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Vendémiaire, an VIII.



Consentement donné par l'empereur pour la tenue du conclave à Venise. — Lettre de Suwarow à un comité contre-révolutionnaire de Gènes. — Débats du parlement d'Angleterre. — Passage du Mein par l'aile gauche de l'armée du Rhin. — Défense faite à la ville de Bâle, par le directoire Helvétique, de payer les 800 mille francs demandés par Massena. — Proclamation de Massena à son armée. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Venise, le 10 vendémiaire.

Avant-hier, le cardinal Albani a reçu de Vienne la nouvelle que S. M. I. avoit accédé à la demande qui lui avoit été faite, en qualité de souverain de l'état de Venise, de tenir à l'isle Saint-George, dans le couvent de Bénédicins, le conclave pour l'élection d'un pape. Il y a eu aujourd'hui une assemblée des cardinaux chez son éminence.

M. Gonzalvi a été nommé secrétaire du Saint-College.

Gènes, le 14 vendémiaire.

Nous avons ici le quartier-général de Saint-Cyr, qui commande l'aile droite de l'armée. Le quartier-général du centre a dû être transféré de Finale à Coni.

Le général Massol, commandant de notre place, vient de publier une proclamation dans laquelle il annonce l'arrivée prochaine d'une grande quantité de vivres, et renouvelle l'assurance que les Français sont déterminés à garantir notre république de toute invasion.

Les Anglais ont tenté inutilement de s'emparer de plusieurs bâtimens que nous avons dans le port Maurice.

Un fournisseur de l'armée s'est précipité hier d'un second étage, pour se soustraire à l'arrestation: il avoit d'abord soutenu un siège dans sa chambre. Un garde-magasin de l'habillement, qui prenoit de l'argent pour des bons, n'a pas eu la même audace & a été arrêté.

On avoit déjà surpris ici une supplique adressée à Paul I^{er}. par un comité contre-révolutionnaire formé dans notre ville. On avoit su jusqu'aux noms des députés chargés de la remettre à Suwarow. Voici la réponse littérale de Suwarow lui-même, telle qu'elle a été envoyée à Paris au directoire exécutif par le commandant même de notre place. Le ton ridicule de cette piece n'en infirmera par l'authenticité aux yeux de ceux qui connoissent le style qu'affecte Suwarow dans ses actes publics:

Le très-haut, le très-puissant, le très-excellent seigneur comte de Suwarow, chevalier d'honneur de monseigneur Saint-Nicolas, & chevalier des ordres du Tigre, du Scorpion, de la Panthere & de Saint-Alexandre Newoski; général en chef des armées austro-russes dans les quatre parties du monde, dans les terres australes & autres, s'il en existe; vengeur des rois, destructeur des républiques, prêtre, archimandrite, évêque du rite grec, muni des quatre ordres mineurs du culte romain, archi-catholique, &c. &c. A nos loyaux & bons amis les membres du comité génois, pour l'expulsion des Français, salut en Jesus-Christ.

« Il y a déjà quelque tems que j'ai fait connoître au très-docte (al dottissimo) Paul I^{er}, notre seigneur & maître, l'offie que vous m'avez faite des cinq millions, sous la condition de chasser les

Français de votre terre. Je ne doute pas qu'il n'ait la bonté de les accepter. Aussi j'ai expédié expressément un courrier extraordinaire avec votre humble supplique du 10 septembre, & j'ose vous assurer qu'il vous mettra sous sa protection, & qu'à l'ombre de sa puissance, Gènes redeviendra florissante & célèbre, comme elle l'étoit dans les tems passés.

» Vous direz à vos chefs que je n'eus jamais l'intention de vous abandonner. Il est vrai que j'ai été faire une promenade militaire jusqu'à Novarre avec mes Russes, mais seulement pour les tenir en haleine. Il ne seroit pas encore impossible que je fusse forcé de la continuer, malgré moi, jusqu'en Suisse, pour délivrer des serres de Massena l'archiduc Charles qui, n'ayant avec lui que des Autrichiens, des Hongrois & des Bohémiens, a été battu, selon sa coutume, par les Français.

» Aussi-tôt que j'aurai pris Massena avec son armée, & forcé celle du Rhin à repasser ce fleuve (laquelle affaire ne pourra me retenuer que quelques jours), j'irai vous délivrer.

» Mais ces voyages étant fort coûteux; & devant craindre, comme vous l'observez vous-mêmes dans votre supplique, que les Français instruits de notre correspondance, ne prennent pour eux les cinq millions que vous tenez prêts, vous me les expédiez à l'instant. Quant aux deux millions que vous m'avez promis depuis, vous m'enverrez des lettres de change sur Livourne.

» Je n'ai pas le moindre doute que vous n'exécutez mon ordre avec la plus grande diligence & la plus grande sollicitude, ou bien, non-seulement je vous abandonnerai aux Français pour quelque tems; mais je vous punirai à mon retour de la Suisse & de l'Allemagne, par une contribution de 15 millions, levée par mes russes: & (après avoir pris Paris, comme j'en ai déjà l'ordre de notre très-docte & très-redoutable seigneur & maître), je vous vendrai à S. M. le très-puissant roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, prince du Piémont.

» Mais je suis loin de douter de votre obéissance, approuvant beaucoup que vous armiez les domestiques, & que vous continuiez à salarier les sbirres de l'ancien gouvernement, lesquels gens dévoués à votre comité, ont dans leurs maisons des armes de toutes especes & des amas de pierres, &c. &c. &c.

» Je vous ordonne de faire l'impossible pour que ces coquins de patriotes ne soient pas armés.

» Je vous remercie des attentions que vous avez eues pour mes prisonniers, & de votre conduite envers les Français blessés.

» Continuez de cette maniere, & je vous assure de ma toute puissante protection. Je me recommande aux prieres de tous les fideles de votre pays. En attendant, je prie monseigneur Saint-Nicolas, mon protecteur, & Dieu, de vous tenir, mes bons & fideles amis, sous sa sainte & digne garde.»

Novare, le 20 septembre 1799.

Signé, le feld-maréchal comte de SUWAROW,
Pour son excellence, KNORT-BATTOKINSKI,
chancelier.

BOUSRONCOULOW, secrétaire intime.

ANGLETERRE.

De Londres, le 15 vendémiaire.

Chambre des communes, Séances du 8, du 11 et du 15.

Le bill relatif aux milices a été lu pour la troisieme fois. M. Dundas a eu ordre de le présenter à la chambre des pairs, pour recevoir leur approbation.

Le colonel Gascoigne, au nom du comité nommé à cet effet, fait son rapport sur la pétition de Liverpool. Il expose que depuis quelques mois la ville de Liverpool & le comté de Lancaster, où elle est située, ont payé aux douanes la somme de 600,000 livres sterling, pour des droits d'entrées de marchandises coloniales; & fixe à 500,000 livres sterling le total de l'emprunt, qu'il croit devoir suffire aux besoins momentanés du commerce de cette ville.

La somme est accordée, sous la sanction du parlement, malgré les représentations de Tierney, qui ne voit dans l'embaras de ces négocians que la juste punition de leur avarice, qui, depuis cinq à six mois, entasse des denrées coloniales, pour les vendre ensuite à un prix exorbitant.

Le ministre de la guerre, Windham, présente un aperçu des dépenses du service militaire pour les deux premiers mois de l'année 1800. Il propose de voter 90,000 hommes pour les deux premiers mois. Adopté.

M. Dundas fait arrêter qu'il sera élevé au feu lord Howe un monument dans la cathédrale de Saint-Paul.

La question accidentelle de Tierney servira à jeter quelque lumière sur les projets ultérieurs du ministère. Au sujet du traité conclu entre sa majesté & l'empereur de Russie, il demande à Pitt, si, en qualité de premier ministre, il se propose de faire quelque motion à ce sujet, avant l'époque de l'ajournement.

Pitt répond que la copie du traité a été déposée sur le bureau; que la chambre des communes avoit déjà consenti qu'il fût ouvert au ministre un vote de crédit au sujet de ce traité; qu'ainsi il n'avoit point de motion spéciale à faire.

Tierney répond que le traité ne stipule que le nombre de 45,000 russes. « J'apprends, dit-il, que nous devons en avoir encore 17,000 à notre solde; & ce qui plus est, ces 17,000 hommes doivent passer l'hiver en Angleterre, dans le cas où nous serions forcés de renoncer à nos vues sur la Hollande. Voilà un objet qui mérite l'attention des communes; & j'ose croire que le ministre voudra bien désigner un jour pour en entretenir le parlement ».

M. Pitt ne répond rien.

Chambre des pairs.

Les séances de cette chambre ont été consacrées à des complimens aux officiers de terre & de mer employés dans l'expédition de la Hollande; puis aux vainqueurs de Tipou-Saib & au gouverneur-général des Indes, le lord Mornington; enfin au plus grand de tous ces héros, au héros de tous les tems, au chevalier chrétien Sydney-Smith. Le lord Grenville s'est particulièrement distingué dans cette occasion par les injures qu'il a prodiguées à Buonaparte qu'il croit bien enseveli dans les sables de l'Egypte. Pour relever la gloire de Sydney-Smith, il n'a pas non plus épargné ses alliés les Turcs qu'il a peints comme des barbares contre l'indiscipline & la féroce ignorance desquels son héros avoit sans cesse à lutter.

Dans la séance du 12, le bill sur les milices a été lu pour la première fois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU DANUBE.

Massena, général en chef, à l'armée.

Soldats ! les puissances coalisées avoient réuni trois armées contre vous ; leur projet étoit d'envalir l'Helvétie, & de pénétrer par-là en France.

Vous avez détruit leur plan.

Vous avez franchi la Limath, & en deux jours vous avez anéanti l'armée de Korsakoff; vous lui avez pris tous ses canons; tous ses bagages & vous avez enlevé Zurich de vive force; l'ennemi y a laissé six mille prisonniers & trois généraux blessés.

Vous avez franchi la Linth, vous avez complètement battu l'armée autrichienne; vous lui avez fait cinq mille prisonniers & pris vingt pièces de canon; son général en chef a été tué sur le champ de bataille.

L'armée commandée par Suwarow s'étoit avancée jusqu'à Altorf; vous avez marché sur elle; vous l'avez battue dans la vallée de Mutten; vous lui avez enlevé un drapeau, deux canons, & l'ennemi, forcé à faire une retraite précipitée, vous a abandonné six cents blessés, parmi lesquels est un général & beaucoup d'officiers.

Rejeté sur Glaris, vous l'avez encore battu; vous lui avez fait quinze cents prisonniers, pris un drapeau & tué un général: ne trouvant de salut que dans la fuite, l'ennemi s'est jeté dans le pays des Grisons, en vous abandonnant quinze cents blessés; il a perdu, en outre, une grande partie de son artillerie & tous ses bagages.

Sur le Rhin, les débris des corps battus, renforcés par les corps bavarois & par celui de Condé, ont tenté une nouvelle attaque; vous étiez déjà là pour la recevoir; du côté de Schaffhouse, vous leur avez fait quinze cents prisonniers, pris six drapeaux, des canons & tué un général; à Constance, vous avez fait six cents prisonniers au corps de Condé, pris un drapeau, du canon, & tué un général.

Depuis le cours du Rhin, au-dessus du confluent de l'Aar, jusqu'à la sommité du Gothard, l'ennemi a jonché ce vaste champ de bataille de ses morts.

Enfin, vous avez chassé l'ennemi de l'Helvétie; & en perdant la portion de terrain que vous lui aviez fait acheter si cher, il a perdu encore plus de 30,000 hommes.

Soldats ! voilà votre ouvrage de quinze jours !

Votre patrie & l'Helvétie vous ont décerné des honneurs civiques.

Lorsque des peuples entiers vous offrent leur tribut d'admiration & de reconnaissance, votre général doit vous rappeler qu'une nouvelle carrière de travaux & de dangers va s'ouvrir devant vous, il prend en votre nom l'engagement que vous la parcourrez avec la même intrépidité & le même dévouement.

Signé, MASSENA.

De Strasbourg, le 24 vendémiaire.

Le quartier-général de l'armée du Rhin est toujours à Hanau. Le général en chef & le chef de l'état-major-général se trouvent ici.

D'après la nouvelle organisation, les trois divisions d'infanterie seront commandées par les généraux Ney, Delaborde & Laroche, & la division de cavalerie par le général Hautpoul. On assure qu'une division de l'armée du Danube va se réunir à l'armée du Rhin.

L'aile gauche de cette armée, commandée par le général Ney, qui étoit postée sur la rive droite du Mein dans les environs de Hoechts, a passé ce fleuve & s'est avancée par le pays de Hesse-Darmstadt vers Manheim. Une lettre du général Ney au général Lecourbe, annonce qu'il devoit attaquer hier cette ville, & qu'il ne doutoit pas du succès de son expédition, attendu qu'il n'y avoit à Manheim qu'un bataillon de troupes autrichiennes. On assure qu'aussi-tôt après la prise de cette ville le pont du Rhin sera rétabli, & qu'alors les divisions Laroche & Delaborde, ainsi que

celle de Hau-

vancer sur
La somm
Massena, co
sensation pa
helvétique.
rieures, est
vernement,
soit, de pay

Une corv
cents émigr
Loire-Infér
bas. Auctu
péri; l'équ
à Nantes.
qui a vu lui-

Le com
le-champ e
d'Ouilly-le
Combray,
canton de
et celle de
va être pri

Les choi
affaire, ne
de Morlax
reurs de b

Quoique
armée qui
que sa figu
même oliv

Il sort o
a été au d
d'un gris v
au côté, u
Il a adopté

— Le g
dant de P
Buonapart

— Nou
C'est dans
vient de
d'en forme
de date as
miere croi
même Go
dition, se

— Tall

— Dans

on a porté
Chazal
Lucien
paix; que
le faut, u
tuer enfin

Frégevi
jours des
dans les m
& le men

celle de Hautpoult, passeront également ce fleuve pour s'avancer sur la rive droite.

La somme de 800,000 francs, imposée par le général Massena, comme emprunt à la ville de Bâle, a fait une grande sensation parmi les autorités supérieures de la république helvétique. Le citoyen Begoz, ministre des relations extérieures, est allé à Bâle & y a protesté, au nom de son gouvernement, contre cette mesure. Il a défendu, à qui que ce soit, de payer, avant d'avoir reçu réponse de Paris.

Des Sables, le 19 vendémiaire.

Une corvette anglaise qui apportoit dans la Vendée trois cents émigrés, a été rencontrée vis-à-vis des côtes de la Loire-Inferieure, par une frégate française qui l'a coulée bas. Aucun émigré n'a voulu se rendre; et ils ont tous péri; l'équipage seul a été sauvé; il est maintenant à Nantes. Cette nouvelle a été annoncée par un officier qui a vu lui-même arriver les prisonniers dans cette commune.

Caen, le 25 vendémiaire.

Le commandant du Calvados a été invité à mettre sur-le-champ en état de siège toutes les communes du canton d'Ouilly-le-Basset; celles d'Angoville, Cesny-en-Cinglais, Combray, Donnay, Meslay, Esson, faisant partie du canton de Thury; celle de St.-Omer, canton de Clécy, et celle de Moulines, canton de Bretteville-sur-Laise. Il va être pris provisoirement des otages dans ces cantons.

Les chouans, malgré leur désavantage dans la dernière affaire, ne cessent de parcourir les cantons d'Avranches & de Morlaix, et de faire contribuer les fermiers et acquéreurs de biens nationaux.

De PARIS, le 27 vendémiaire.

Quoique Buonaparte soit à-peu-près le seul officier de son armée qui n'ait point été malade en Egypte, on remarque que sa figure, naturellement pâle, est un peu rembrunie & même olivâtre.

Il sort ordinairement sans uniforme. Le premier jour où il a été au directoire, il étoit vêtu d'une simple redingotte, d'un gris verdâtre; il avoit à la main un chapeau rond, & au côté, un cimenterre turc, attaché à un cordon de soie. Il a adopté les cheveux courts & sans poudre.

— Le général de la 17^e. division militaire, le commandant de Paris & tout l'état-major ont été hier rendre, à Buonaparte, la visite qu'ils en avoient reçue la veille.

— Nous approchons de la fin de l'an 1799 (vieux style). C'est dans le cours de cette même année que Buonaparte vient de conquérir l'Egypte, d'en opérer la civilisation & d'en former une colonie française; & par un rapprochement de date assez remarquable, ce fut en 1099 que finit la première croisade; que les croisés s'emparèrent de l'Egypte; que même Godefroy de Bouillon, qui commandoit cette expédition, se rendit maître de Jérusalem.

— Tallien n'est ni borgne, ni à Mathe; il est au Caire.

— Dans un diné où se trouvoient beaucoup de députés, on a porté les toats suivans:

Chazal, à la république & à la victoire.

Lucien Buonaparte, à la plus belle des femmes, à la paix; que les hommes de bien se réunissent & forment, s'il le faut, une faction pour rendre le repos au monde & instituer enfin la république sur des bases inébranlables.

Frégeville, aux séances du conseil des cinq-cents, les jours des 27 & 28 fructidor; puissent les amis de la patrie, dans les momens de crise, avoir toujours la même attitude & le même courage.

Oanil, à l'armée d'Orient & à son chef; aux armées de Suisse, d'Hollande & du Rhin.

— Il est parti ce matin de Paris 6000 hommes pour le Mans.

Les brigands ont évacué cette ville, & en ont emporté 1200 fusils. Avant de se retirer, ils ont brûlé les drapeaux tricolors, & n'en ont emporté qu'un pour leur servir de trophée: ils se sont dirigés vers Laval. Le général Vimeux est à leur poursuite, à la tête de 5 mille hommes, tandis que l'armée d'Angleterre fait des mouvemens rapides pour les envelopper.

— Au moment où l'on a appris à Tours la prise du Mans par les rebelles, l'administration centrale d'Indre & Loire a pris de prompts mesures pour garantir ce département de toute invasion & envoyer des secours aux départemens voisins. Un fort détachement de la garde nationale de Tours, a reçu ordre de se mettre à l'instant en marche.

— Les généraux & plusieurs autres agens civils & militaires, en vertu d'un arrêté du directoire, autorisoient des particuliers à exporter des grains des départemens méridionaux pour alimenter l'armée d'Italie & l'état ligurien. Cet arrêté avoit de graves inconvéniens & pouvoit donner lieu à de grands abus; le directoire vient de se rapporter. Ces permissions, à l'avenir, ne seront accordées que par le ministre de l'intérieur.

— Le ministre Ramel a fait apposer le séquestre sur les biens d'une foule d'innocens qu'on assimile aux traitres armés contre leur pays, malgré la volonté du législateur qui a simplement enjoint aux citoyens rayés provisoirement de quitter le territoire français jusqu'à leur radiation définitive, sans marquer l'intention de priver ces individus de la faculté de vivre, non plus que leurs femmes & leurs enfans.

— L'impôt forcé a produit dans le département du Jura, 575 mille francs, non compris les biens séquestrés.

— Le départ du grand-duc pour Florence, n'est point vrai: il est toujours à Vienne, traité comme un simple archiduc. La chancellerie cacheoit avec beaucoup de soin les dernières nouvelles de Suisse. On sait ici que l'empereur & l'impératrice desirent vivement la paix, & que Thugut seul, veut la guerre. Le ministre russe, chargé spécialement des affaires militaires près de cette cour, montre beaucoup de mécontentement & de froideur.

— Les gazettes italiennes prétendent, que Suwarow a retenu prisonnière la garnison de Tortone, parce que les français, avant de sortir de la place, avoient brûlé les provisions, munitions & autres objets qui, d'après la capitulation, devoient être remis aux coalisés.

— L'administration centrale de la Haute-Garonne a, par arrêté du 17 de ce mois, condamné à la déportation six prêtres réfractaires, arrêtés dans les visites domiciliaires faites à l'occasion de la conspiration royale.

— Le conseil de guerre séant à Toulouse, a condamné, le 18 de ce mois, à la peine de mort François Esquirrol, convaincu d'avoir pris une part active à la conspiration royale, & d'avoir été chef d'un rassemblement armé.

— C'est par erreur, que notre article *Paris* d'hier dit qu'aux termes de la loi, le jury doit finir ses opérations dans une décade. La loi ne dit pas cela, & l'arrêté du département encore moins. Cet arrêté porte que les réquisitionnaires & conscrits qui ne se sont pas fait inscrire pour l'examen, sont obligés de le faire dans une décade: ce qui est fort différent; il n'y a nul terme fixé aux opérations du jury.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHAZAL.

Séance du 27 vendémiaire.

Le directoire exécutif, par un message, demande que l'hôtel d'Uzès soit affecté au service de la douane de Paris. Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Greslier fait un rapport sur une question relative à l'action en rescision. La loi porte que cette action ne pourra être exercée que pendant un an : quelques citoyens ont reçu des citations sans poursuites ultérieures ; maintenant que l'année est expirée, les poursuites peuvent-elles être reprises en vertu de la citation ?

Greslier représente que la loi est formelle : la loi parle de la citation n'est qu'une formalité provisoire & non une action ; les poursuites ne peuvent donc être continuées.

Le conseil ordonne l'impression.

Il ordonne également l'impression d'un projet tendant à établir des octrois municipaux dans les principales communes de la France.

Deux objets sont à l'ordre du jour : le projet d'Arnout sur les rentiers & pensionnaires de l'état, & celui de Destrem sur la nouvelle organisation des postes.

Le conseil donne la priorité à ce dernier projet.

La nécessité d'un nouveau tarif a été généralement reconnue, dit Destrem ; le système des nouveaux poids & des nouvelles monnoies exige un changement dans la taxe. Les besoins de l'état veulent impérieusement que cette branche des revenus nationaux soit la plus productive possible ; les postes avoient même été comprises pour 15 millions dans les recettes de l'an 8. Enfin la main-d'œuvre ayant augmenté d'environ moitié sur les prix de 1790, & l'exploitation des postes exigeant presque en totalité des dépenses de ce genre, pourquoi la taxe des lettres n'éprouveroit-elle pas une augmentation ?

La nouvelle taxe proposée par Destrem est fixée à un décime par 10 myriamètres parcourus, mais seulement jusqu'à 40. A cette distance on ne taxera toujours qu'un décime, mais par 15 myriamètres. Enfin la lettre qui parcourra le trajet le plus éloigné, d'une extrémité à l'autre de la république, ne supportera qu'une taxe d'un franc.

La recette brute des postes a été en l'an 6 & même en l'an 7, de plus de 16,000,000 fr.

L'augmentation du tarif doit être évaluée au moins à 4,000,000

La suppression des frontieres & la cessation de la fraude que la crainte de la violation du secret des lettres fait faire, doivent augmenter le produit des postes au moins de 1,000,000

21,000,000 fr.

Les dépenses de l'exploitation au compte de la nation ne peuvent excéder 6,500,000

Reste 14,500,000 fr.

Ci-contre 14,500,000 fr.
Remise allouées aux fermiers sur le produit 225,000

A verser net au trésor public 14,275,000 fr.
Destrem fait sentir que les économies pourront encore bonifier ce produit.

Quelques membres demandent qu'avant tout on décide la question de savoir si la poste sera, oui on non, en régie intéressée.

La question est mise aux voix, & le conseil se décide pour la régie intéressée. La commission présentera incessamment le projet d'organisation.

La discussion s'établit ensuite sur la nouvelle taxe, qui subit divers amendemens.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 27 vendémiaire.

Sur le rapport de Dubourg, le conseil rejette une résolution du 5 vendémiaire, portant établissement d'un octroi municipal dans la commune de Beauvais, attendu que les droits portés sur quelques comestibles sont trop considérables, & qu'elle donneroit lieu à des vexations semblables à celles des aides.

Richard propose d'approuver la résolution du 21 vendémiaire, qui applique la loi du 24 messidor, sur les ôtages, au département de la Loire-Inférieure.

Letourneux partage l'avis de la commission. Les départemens de l'Ouest, dit-il, sont à-peu-près dans le même état qu'en 1795 ; ils sont dévastés par une armée royale, forte de 18,000 hommes, dans le seul département de la Mayenne, pourvue d'artillerie & de cavalerie, qui livre des combats, fait des sièges & prend des communes. Letourneux voudroit que Buonaparte fût envoyé dans ces contrées ; il reproche à ceux qui les habitent d'avoir, par leur pusillanimité, enhardi les brigands ; de ne s'être point levés, comme les habitans du Gers & de la Haute-Garonne, pour anéantir les hordes royales.

Le conseil approuve la résolution.

Il approuve également celle du 14 vendémiaire, qui admet les bons de réquisitions, faites depuis le premier germinal de l'an 7, en paiement des contributions de l'an 8.

Il rejette ensuite une résolution du 18 thermidor, qui règle les secours à accorder aux pères, mères, femmes & enfans des contumaces, dont les biens se trouvent sequestrés.

Bourse du 27 vendémiaire.

Rente provisoire, 2 fr. 25 c. — Tiers consol., 8 fr. 50 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 86 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 79 fr. 50 c., 79 fr. 55 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Voyage du jeune Anacharsis en Grece ; par Barthelemy : quatrième édition, augmentée par l'auteur ; 7 vol. in-8°, papier fin d'Esnonne, & atlas de 40 planches : prix, 43 francs. Cette édition est signée des citoyens Didot jeune & Gratiot. A Paris, chez Grégoire, libraire, rue du Coq-Honoré, n°. 155.

On trouve chez le même beaucoup de livres de mathématiques.

A. FRANÇOIS.

Prise de St
française
d'Angleterre
Zurich.

Le prix
50 cent. po
pour l'anne
Les Lettre
de port, a
n°. 423, b

A M

L'amira
ment de la
Tout étoit
rendue sa
Dessquib
Guyanne
denrées co
tems.

E T

M. Dav
vient d'êt
saire pour
française,
& M. Elsv
dans le co
saire, est
tiaire pres

La fiev
tant à Phi
de Philad
à ce sujet
convien
maladie
bourgs de
de malig
teront ja
pour que
des mesu

Les 3
derniers.
de la tot
L'ami